

Règlement du Championnat National 2017 F.S.G.T. Contre la Montre par Equipes de 4 coureurs



Qualification

Ces Championnats sont ouverts aux adhérents FSGT dont la licence à été validée avant le 4 avril 2017. Les équipes peuvent être composées de coureurs des catégories d'âges suivantes :

- Juniors
- Espoirs
- Seniors
- Vétérans
- Super Vétérans
- Anciens
- Féminines senior (l'équipe peut être composée de plusieurs comités)

* -Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T. (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter régional de la saison en cours, ou a trois (3) épreuves Vélo F.S.G.T. (hors championnats fédéraux) entre le 1^{er} juin de l'année précédente et la date limite de clôture des engagements a ce fédéral.

* -Chaque coureur doublement licencié (homme ou femme) devra justifier la participation à douze (12) épreuves Vélo F.S.G.T. huit (8) pour les minimes et les cadets (hors championnats fédéraux) dont un championnat départemental ou régional ou inter régional de la saison en cours entre le 1^{er} juin de l'année précédente et la date limite de clôture des engagements a ce fédéral.

* -Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. en 2017 et possédant + de 200 points (pour les hommes) et 400 points (pour les femmes) au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison 2016 ne pourra prendre part à ces championnats Nationaux FSGT 2017.

* -De même, tout coureur (H ou F) ayant été classé élite ou 1^{er} catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou ayant marqué + de 200 points au cours des 2 dernières saisons ne sera pas admis.

* -Voir règlement national Article 15

Chaque Comité peut engager le nombre d'équipes de 3 ou 4 coureurs qu'il désire.

Le nombre maximum d'équipes admises au départ est de 25 (vingt cinq).

LES ENGAGEMENTS DEVRONT PARVENIR A LA FEDERATION AVANT LE 2 JUIN 2017.

Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur.

Toute équipe n'atteignant pas le nombre minimum de trois coureurs pourra s'engager auprès de la Fédération, qui la complètera avec une autre se trouvant dans le même cas.

Tenue vestimentaire

Chaque coureur d'une même équipe devra revêtir un maillot identique (club ou comité).

Matériel

- Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. Les caméras sur le casque, vélo ou sur le concurrent sont interdites.

- L'utilisation de toute sorte de matériel et de roues est autorisée, de même que les guidons de triathlètes et les prolongateurs. **Son interdit les vélos a assistance électrique.**

Déroulement des épreuves

- L'ordre des départs se fait par tirage au sort. Il est affiché la veille de la course dans le local de retrait des dossards et à la réunion d'information.
- Les équipes s'élancent de 3 en 3 minutes.
- Le Comité vainqueur l'année précédente partira en dernière position.
- L'absence d'une équipe ne change pas l'horaire général des départs.
- Si une équipe est en retard, elle pourra partir mais son temps comptera depuis l'horaire initialement fixé.
- Les coureurs doivent impérativement rouler sur le côté droit de la chaussée.
- Il est interdit à toutes les équipes rejointes par une concurrente de se mettre à moins de 25 mètres du dernier coureur de celle qui vient de la doubler.
- Le temps est pris sur le 3^{ème} coureur franchissant la ligne d'arrivée.

Changement de matériel

Le changement de roues et de vélo est autorisé sur toute la longueur du circuit et entre équipiers.

Il se fait sur le côté droit de la chaussée, à l'arrière du dernier coureur de l'équipe.

Les voitures suiveuses sont autorisées, elles se trouvent impérativement à au moins 10 mètres derrière le dernier coureur de l'équipe. Elles roulent feux de croisement allumés.

Récompenses fédérales

Chaque équipier champion se verra remettre une écharpe et la médaille fédérale. Les 2^{ème} et 3^{ème} équipes recevront une médaille. En cas de la non présence d'un concurrent à la remise des récompenses, elles ne seront pas remises à une autre personne (sauf cas exceptionnel)

Sanctions

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraîne la disqualification de l'équipe.

Réclamation

Toute réclamation devra être adressée par écrit dans un délai de 15 jours après le Championnat au siège de la fédération, à l'adresse suivante :

Commission National des Activités Vélo F.S.G.T.
14-16 Rue de Scandicci - 93508
PANTIN CEDEX



CYCLISME